



SANTÉ

COMPTE AMELI



« Compte ameli. Allez-y, demandez-lui »



Créé le : 2/02/2022

Le compte ameli est aujourd'hui pleinement intégré dans le quotidien des assurés, avec 40 millions d'adhérents et plus de 45 millions de sollicitations par mois. La quarantaine de services, simples et rapides, disponibles dans le compte permet de répondre à 90 % de ces demandes. En Seine-et-Marne, 83 % des assurés disposent d'un compte ameli.

Le compte ameli : des services qui concernent tous les assurés

Que vous soyez futurs et jeunes parents, étudiants, travailleurs indépendants..., vous trouverez tous une utilité au compte ameli !

Pour toute question avec l'Assurance Maladie, ayez le réflexe du compte ameli pour réaliser vos démarches.

Des démarches simplifiées à portée de clic

Avec votre espace personnel sécurisé, vous pouvez :

- suivre vos remboursements, vos démarches, le paiement de vos indemnités journalières... ;
- commander une carte Vitale en cas de perte ou pour vos enfants à partir de 12 ans, demander une carte européenne d'assurance maladie, télécharger une attestation de droits... ;
- modifier vos informations personnelles, déclarer un déménagement, une naissance... ;
- poser des questions grâce au chatbot et à votre messagerie personnelle, accéder à des conseils, des informations en santé.

En cette période de forte activité liée à la crise sanitaire, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Seine-et-Marne vous invite à privilégier l'utilisation des services en ligne du compte ameli.

En effet, en réalisant vos démarches les plus courantes en ligne, vous limitez les déplacements et les appels téléphoniques ce qui permet de réserver ces modes de contact aux personnes qui en ont le plus besoin, notamment les personnes éloignées du numérique ou confrontées à des situations urgentes.